



**CANAL
SEINE-NORD
EUROPE**

Observatoire de l'environnement

Rapport d'activités 2024

Mai 2025

Niveau de confidentialité : Public

Date de mise à jour : 19/05/2025

Date	Direction	Type doc	Titre simplifié	Ind.
250519	DENV	RAPP	Rapport activités OE 2024	A02

**SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE**



SOMMAIRE

Préface de Guy Fradin, Président de l'Observatoire.....	3
Introduction	5
1. Le comité de suivi et les activités transversales	6
1.1. Les réunions du comité de suivi	6
1.2. Avancée des travaux sur le Secteur 1 et DAE II	6
1.3. Programme de suivi	6
2. Sur la thématique Paysage et architecture	7
2.1. Actualités de la commission.....	7
2.2. Avis sur le PRO S2345.....	8
2.3. Finalisation du programme de suivi.....	8
2.4. Suivi des projets des portss intérieurs	8
2.5. Autres sujets.....	8
3. Sur la thématique Hydraulique, hydrogéologie et cours d'eau	10
3.1. Examen du programme de suivi	10
3.2. Bilan et perspectives	10
4. Sur la thématique Espaces naturels et biodiversité	11
5. Bilan et perspectives de l'observatoire	12





PRÉFACE DE GUY FRADIN, PRÉSIDENT DE L'OBSERVATOIRE

Imaginé avant la fin du siècle dernier, conçu et projeté à l'orée du siècle actuel, soutenu par l'État, les Régions Hauts de France et Ile de France ainsi que l'Union Européenne, mis en œuvre par Voies navigables de France puis, en 2018, par la Société du canal Seine-nord/Europe, le canal du même nom a vu le jour en l'année 2021. J'emploie cette expression à dessein parce que c'est bien d'un canal que l'on veut vivant dont il est question.

En assurant en 2019 la continuité de l'existence de l'Observatoire environnemental, la Société du Canal avait pour objectif de bénéficier de l'appui d'une structure indépendante pour l'aider à réaliser une œuvre, assurant bien entendu un transfert de trafic routier vers le fluvial, mais aussi allant au-delà des exigences législatives, notamment environnementales. De fait l'Observatoire environnemental a modestement mais pleinement joué son rôle dans la promotion de cette vision directrice, un canal vivant, et a conforté l'objectif d'un canal inséré dans les territoires, approprié par les populations locales, utilisant les atouts multiples du fluvial pour le développement des territoires et servant de lien économique et social tout au long de son parcours.

C'est dans ce cadre que l'Observatoire, au cours de ce mandat, s'est efforcé de dépasser les considérations thématiques autour desquelles il s'est organisé en commissions, hydraulique, biodiversité, paysage et territoire, et d'assurer la transversalité de ses travaux. Il s'est attaché à établir un état de référence, à définir les points majeurs d'attention pour la Société du canal, à créer des outils de surveillance, un atlas des paysages, un observatoire photographique, enfin à mettre au point un programme de suivi des impacts environnementaux qui permet également de valider les orientations adoptées et constitue une référence de la méthode d'approche et de réussite d'un projet majeur.

L'Observatoire ne s'est pas contenté de travaux en chambre sur les multiples documents techniques et administratifs que réclame une pareille entreprise mais s'est rendu une fois par an sur le terrain pour confronter ses analyses à la réalité du terrain et, à partir de 2021, des travaux qui s'exécutaient ou se projetaient : le quai de Pimprez, le rescindement de l'Oise, le pont-canal sur la Somme, l'aménagement de la Louette et de la Tortille, les mesures compensatoires, autant de sites de travaux que l'Observatoire a visités ou de sites de projets sur lesquels il a donné son avis.

Il faut souligner que les années passées ont été marquées par la crise sanitaire : dans ce contexte tous les acteurs ont fait preuve d'un engagement remarquable, élus au sein des rencontres du Canal, Société du Canal qui n'a pas ménagé ses efforts de communication pour l'appropriation du projet par les populations locales, Observatoire. Désormais ce dernier doit être renouvelé : certains membres vont partir d'autres vont arriver. L'esprit et l'engagement de l'Observatoire ne devront pas en être modifiés ; en revanche les objectifs devront sans doute être adaptés à la





nouvelle configuration due à la réalisation progressive des travaux jusqu'à la mise en eau prévue en 2030.

Une page de l'Observatoire se tourne : il reste à féliciter et à remercier ceux qui ont écrit les précédentes et souhaiter une pleine réussite à ceux qui vont écrire les suivantes.

Guy Fradin,

Président de l'Observatoire environnemental du Canal Seine-nord/Europe





INTRODUCTION

En 2009, VNF a mis en place un observatoire de l'environnement dont le but est de suivre les principaux effets du canal Seine-Nord Europe sur l'environnement, pendant et jusque 10 ans après sa construction.

Suite à une période d'interruption d'activité en 2017 et 2018 et à la création de la société du Canal Seine-Nord-Europe (SCSNE), cet observatoire a été réinstallé officiellement le 25 janvier 2019 et a repris ses activités sur les mêmes principes de fonctionnement que pour la période 2009-2016.

2019 était donc la première année d'activité de cette instance renouvelée. 2020, était une année particulièrement dense pour la SCSNE avec notamment, pour les secteurs 2, 3, 4 et Ecluses, l'arrivée des nouveaux maîtres d'œuvre. 2021 aura été la première année complète d'activité de l'Observatoire avec l'appui du nouveau groupement d'AMO. 2022 aura permis d'avancer sur les différents sujets et en particulier le travail sur les documents PRO et le programme de suivi. L'année 2023 aura vu le travail sur le programme de suivi continuer et le DAE II être déposé.

Le présent rapport a pour objectif de rendre compte de l'activité de l'Observatoire pour l'année 2024.





1. LE COMITÉ DE SUIVI ET LES ACTIVITÉS TRANSVERSALES

1.1. LES RÉUNIONS DU COMITÉ DE SUIVI

Le comité de suivi s'est réuni le 10 juin dans une configuration comprenant tout le groupement d'AMO.

En introduction de la réunion, Guy Fradin rappelle que les travaux du Canal avancent et l'Observatoire doit suivre le rythme. Les actualités du CSNE ont essentiellement concerné le marché de l'écluse de Montmacq, l'avancée des travaux sur le S1 et l'enquête publique du DAE II.

Le programme de suivi a été présenté par les animateurs des commissions puis validé par le CS.

Le débat sur le fonctionnement de l'OE à l'occasion du nouveau mandat débutant en 2025 a été ouvert.

Une réunion s'est tenue le 3 juillet entre la SCSNE et l'OE pour évoquer le sujet. Cette réunion a été l'occasion d'engager l'établissement de la feuille de route de l'observatoire pour la fin de mandat (2019-2025) des membres, ainsi que pour le futur mandat.

Une autre réunion en comité de suivi s'est tenue le 9 décembre 2024 concernant principalement l'avancement sur la feuille de route.

Pour permettre la mise en place de l'arrêté d'autorisation environnementale des secteurs n°2 à 6 du canal Seine-Nord Europe, le comité de suivi a sollicité les membres du directoire de la SCSNE afin de prolonger le mandat des membres de 6 mois, prenant fin initialement le 23 janvier 2025. La décision du Directoire de la SCSNE n°2024-43 du 24 décembre 2024 a formalisé cette prolongation et permet ainsi au comité de suivi de finaliser le travail engagé sur le mandat 2019-2025, en vue de la préparation du futur mandat.

1.2. AVANCÉE DES TRAVAUX SUR LE SECTEUR 1 ET DAE II

Le marché de construction de l'écluse de Montmacq a été attribué à un groupement d'entreprises. Les travaux continuent, notamment au droit du rescindement de l'Oise. Les travaux sur les ponts (notamment au droit de la RD40bis) continuent, les culées se mettent en place.

L'opération des nichoirs du Canal a permis la distribution de plus de 600 nichoirs sur le secteur 1, cette opération sera prolongée sur les autres secteurs.

L'enquête publique des secteurs 2, 3 et 4 s'est tenue du 4 mars au 2 avril 2024. Elle s'est conclue par un avis favorable de la commission d'enquête (elle estime que l'enquête s'est déroulée dans les meilleures conditions possible, sans incident, que la participation a été importante), assorti de 5 réserves et 8 recommandations, puis par l'arrêté d'autorisation environnementale délivré par l'État le 9 août 2024.

1.3. PROGRAMME DE SUIVI

Le programme de suivi de chaque commission a été validé en séance du 3 juillet 2024. Il a été demandé par le Comité de suivi de mettre à jour, suivant le programme de chaque commission, le rapport du programme de suivi daté de 2017. L'objectif est de disposer d'un document autoportant homogénéisant les 3 programmes de suivi propres aux commissions. La version finale sera à valider début 2025.





2. SUR LA THÉMATIQUE PAYSAGE ET ARCHITECTURE

2.1. ACTUALITÉS DE LA COMMISSION

En 2024, la composition de la CPA (membres actifs) était :

- Bertrand LE BOUDEC – Président de la Commission, expert indépendant
- Antoine BAGUENIER-DESORMEAUX – Paysagiste, CAUE du Pas-de-Calais
- Maximilien BRUGERON – Paysagiste-conseil de la DREAL Hauts de France
- Delphine BILHAUT – Chargée de mission, Département de la Somme
- Nathalie GAL – Directrice adjointe infrastructures de mobilités et du Canal Seine Nord Europe - Région Hauts de France
- Jean-Claude LUCHETTA – Expert indépendant/Président de la Commission Biodiversité

La Commission s'est réunie cinq fois sur une journée complète. Ainsi, le nombre de commissions paysage et architecture est en baisse au regard des années 2022 et 2023. La commission Paysage et Architecture a sollicité auprès de la SCSNE un renforcement sur la composition de la Commission en faisant appel à de nouveaux membres (proposition d'associer les paysagistes des CAUE de certains autres départements). Aucune intercommission n'a eu lieu.

Ces commissions ont permis de suivre et d'échanger à propos de plusieurs sujets :

- La finalisation du programme de suivi de la commission, le travail en petits groupes sur la définition de certains protocoles (suivi des thématiques « modes doux », « occupation du sol » et « plantations »), et la préfiguration du suivi par la Commission des travaux sur Secteur 1,
- Le suivi des projets des ports intérieurs,
- La prise de connaissance du travail mené par la région autour de la directive Régionale d'Aménagement liée au CSNE (DRA),

Durant l'année, la Commission a réalisé une visite de terrain le 7 juillet 2024, afin de préfigurer le suivi à mettre en œuvre au regard de l'avancée des travaux sur le secteur 1.

En parallèle, plusieurs sujets ont été suivis par le président de la Commission, avec la SCNSE et l'AMO :

- Poursuite de la constitution l'Observatoire Photographique du Paysage (OPP) et ses nécessaires adaptations imposées par l'affinement des projets sur les différents secteurs
- Préparation du prochain appel d'offre de poursuite des campagnes de l'OPP : définition des besoins, constitution du groupement et détail des prestations à demander.
- Préparation en commission du cahier des charges pour le lancement d'un atlas des travaux du projet

Déroulé des réunions 2024 :

- **2024 02 20 - CPA 2.28** : Actus CSNE, présentation Contrats Territoriaux de Développement, Programme de suivi (méthode de travail), OPP (validation ER S2345)
- **2024 03 19 - CPA 2.29** : Retour SCSNE Avis PRO CPA, atelier programme de suivi 'plantations'
- **2024 04 16 - CPA 2.30** : Ateliers programme de suivi 'occupation du sol', 'modes doux', notesur l'harmonisation éléments second œuvre





- **2024 05 21 - CPA (prévisionnel : CTD, rencontre avec les CAUE) ANNULEE**
- **2024 06 11 - CPA 2.31 : Présentation de la DRA Région / Aménagement global des ports intérieurs**
- **2024 07 02 : CPA : Visite de site – essai mise en œuvre du programme de suivi S1**
- **2024 09 24 – CPA (prévisionnel : application du programme de suivi S1/méthode) ANNULEE**
- **2024 10 22 – CPA - vacances scolaires ANNULEE**
- **2024 11 26 - CPA 2.32 : bilan, perspectives 2025, programme de suivi, CC atlas des projets**

2.2. AVIS SUR LE PRO S2345

Le PRO S2345 a fait l'objet de dernières remarques et préconisations de la part de la CPA.

Une note rédigée par le président de la Commission et adressée à la SCSNE, a permis de faire part de préconisations concernant **l'harmonisation des éléments de second œuvre du projet** (petit mobilier, clôtures ...), autant d'éléments importants pour affirmer une identité visuelle et homogène du projet.

2.3. FINALISATION DU PROGRAMME DE SUIVI

Un travail par binôme au sein de la Commission sur certains sujets spécifiques a permis de finaliser le détail des suivis incomplets. Il s'agissait d'approfondir le suivi :

- Des plantations, (travaux de préparation, de réalisation, et suivi long terme)
- Des modes doux,
- Et définir les attendus liés à l'étude de l'occupation du sol.

Une réunion a permis également de préfigurer les besoins relatifs à l'Atlas des projet ou Atlas des travaux projetés, outil d'état de référence souhaité par la Commission, afin d'avoir une donnée d'objectif claire. Ces éléments ont permis à l'AMO de compléter, chiffrer et finaliser le programme de suivi et de la Commission Paysage et Architecture.

Enfin, une visite de terrain a permis d'amorcer la réflexion autour de la méthode de suivi des travaux en cours sur le secteur 1.

2.4. SUIVI DES PROJETS DES PORTS INTÉRIEURS

La Commission a pu poursuivre le travail d'analyse et d'avis concernant les projets d'aménagement des ports intérieurs, pour lesquels elle avait remis un avis en phase AVP en 2022. Les aménagements du port intérieur de Nesle en cours de phase PRO, lui ont été présentés par le maître d'œuvre, et la Commission a pu faire part de ses observations. Ce travail devrait se poursuivre sur l'année 2025 pour les autres ports.

2.5. AUTRES SUJETS

- **Directive régionale d'aménagement (DRA) CSNE Région Hauts-de-France** : La CPA était demandeuse d'une présentation par la Région Hauts-de-France de la DRA, qui recoupe nombre de ses préoccupations en termes de cohérence globale d'aménagement du linéaire. Pour rappel, Le CSNE est un des projets régional phares intégré au SRADDET d'août 2020, et pour lequel la Région a souhaité développer une DRA afin de disposer d'une vue d'ensemble des projets émergents autour de cet axe, et de pouvoir les coordonner en lien avec les potentiels du territoire traversé. Elle concerne 12 EPCI en bord à canal, et un périmètre de 2.5 km autour de l'ouvrage, et s'articule autour de plusieurs clés d'entrée : développement économique/industriel, transports





et logistiques, aménités (dont paysage, points de vue, mobilités actives...). Ce document n'est pas prescriptif mais a pour but d'orienter et de mettre en cohérence les projets. Un atlas du canal a été réalisé afin de faire un état des lieux (volet 1), puis l'objectif est de réaliser un masterplan (volet 2 - travail en cours), schéma directeur du canal.

- **Poursuite de l'OPP :**
 - **Travail de la CPA sur le cadre d'état des lieux pour les S234, pouvant être intégré au prochain appel d'offre à relancer pour l'OPP**
 - **Réalisation de campagnes de suivi sur le secteur 1** par Patrick BOGNER photographe :
 - Une campagne « hiver » réalisée en février 2024
 - Une campagne « été » réalisée en juillet 2024
- **Travail par le président de la Commission, la SCSNE et l'AMO sur la définition des besoins, afin de préfigurer le prochain appel d'offre**





3. SUR LA THÉMATIQUE HYDRAULIQUE, HYDROGÉOLOGIE ET COURS D'EAU

3.1. EXAMEN DU PROGRAMME DE SUIVI

La commission hydraulique, hydrologie et cours d'eau ne s'est pas réunie en 2024.

L'examen du programme de suivi de la commission a progressivement été mis à jour et complété par quelques modifications en fin 2023, il a été convenu de réintroduire un suivi hydrologique pour la rivière Agache, affluent de la Sensée (qui dispose de stations d'observation) et pour le marais d'Aubigny au Bac, qui s'insère dans le complexe écologique de la vallée de la Sensée.

Ce programme de suivi a été présenté lors d'une réunion de suivi le 10 juin 2024. L'objectif de cette réunion était de mutualiser les apports de chacune des commissions sur leur programme de suivi respectif mais également de préciser avec la commission biodiversité, concernant les indicateurs relatifs à l'évolution des milieux en eau, le champ d'intervention de chacun et mieux définir les objectifs du suivi.

Il a été décidé que la commission hydraulique gardait au sein de son programme de suivi l'ensemble de ces indicateurs biologiques (indice biologique diatomée, indice invertébrés multimétriques, indice poisson et le phytoplancton)

La commission hydraulique souhaitait un suivi des populations de néozoaires (macro invertébrés exotiques pouvant être qualifiés d'invasifs), cet indicateur ne sera pas retenu pour l'instant, décision partagée par les commissions biodiversité et hydraulique.

Les études préalables lancées par la commission ont permis de définir un état des lieux et un référentiel de suivi aussi bien pour les eaux souterraines que pour les eaux de surface.

Ces référentiels nécessitent toutefois une mise à jour pour ce qui concerne les données sur la qualité des eaux des hydrosystèmes de surface, au moins pour le secteur développé au Nord de Noyon.

C'est pourquoi la commission recommande de lancer une étude complémentaire de la qualité des eaux sur 2 cours d'eau : l'Ingon et la Tortille. Tous les compartiments d'analyse devront être investigués, y compris l'aspect piscicole.

La collecte des données sur la qualité des eaux de la Somme à partir des stations de mesures existantes au plus près du pont-canal devra également être lancée.

3.2. BILAN ET PERSPECTIVES

Vers un reporting du programme de suivi

Le programme de suivi rend compte de données brutes tirées d'une vingtaine d'indicateurs thématiques.

Afin de tirer parti de toutes ces données brutes, il conviendra de définir les modalités d'un reporting du programme de suivi selon une fréquence à préciser.

L'objet du reporting sera d'interpréter, restituer et communiquer les résultats des données liées aux indicateurs de suivi.

Il mettra en forme une information synthétique sur les préoccupations essentielles que s'est donné à suivre l'Observatoire de l'environnement, de façon à mettre en lumière les interactions entre le CSNE et son territoire d'insertion, et de vérifier l'efficacité des mesures proposées au stade de la conception.

Les principes de restitution du reporting s'appuieront sur :

Une approche globale et synthétique de l'information à communiquer,





Une approche transversale et territoriale, qui fait défaut dans la formalisation des programmes de suivi construits par les trois commissions de l'Observatoire environnement.

4. SUR LA THÉMATIQUE ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITÉ

L'année 2024 a été axée plus sur la formalisation de projets avancés (programme de mesures) que d'avis techniques sur les travaux du maître d'œuvre.

Aucune commission ne s'est tenue cette année.

En revanche la commission s'est attachée à formaliser le programme de mesures (suite de définition des indicateurs de suivi autres que réglementaires, réflexion sur la valorisation possible de certaines données issues des suivis réglementaires...). Une réunion le 10 juin en comité de suivi a permis d'identifier les liens entre les programmes de suivi de chaque commission et de valider ou invalider certains indicateurs.

Ce programme de suivi, jugé prioritaire pour l'observatoire, a été validé à l'été 2024.





5. BILAN ET PERSPECTIVES DE L'OBSERVATOIRE

Le mandat des membres de l'Observatoire, débuté en janvier 2019, prendra fin en juillet 2025. La prolongation de 6 mois de ce mandat doit permettre au Comité de suivi de valider une version finale d'un rapport sur le programme de suivi à mettre en place par l'Observatoire selon les problématiques et enjeux identifiés. Ce rapport formalise 6 ans de travail au cours de ce mandat, travail qui a permis d'affiner les différents indicateurs en parallèle de l'avancement des études sur tout le linéaire et du démarrage des travaux sur S1.

Pour le prochain mandat, le volet études sera moins consistant qu'au présent mandat, les travaux débutant. Cela implique des évolutions dans l'organisation de l'Observatoire et son positionnement. La priorité portera sur le suivi des travaux et donc la récolte de données dans le cadre du programme de suivi à rendre opérationnel. L'observatoire gardera sa capacité de conseil et de vigilance sur les points à enjeux identifiés.

Les objectifs principaux seront :

- Suivre les effets sur l'environnement du projet
- Conseiller le maître d'ouvrage en promouvant
 - L'exemplarité environnementale du projet,
 - Son insertion dans le territoire,
 - Et l'innovation dans le domaine de l'environnement
- Évaluer l'efficacité des mesures retenues en permettant de capitaliser l'expérience acquise

La feuille de route engagée doit permettre de clôturer le mandat efficacement et d'engager le prochain mandat dans ces perspectives. Les nouveaux membres auront à s'appropriier le projet dont l'image sera celle décrite au dossier d'Autorisation Environnementale. Un ou des marchés seront lancés par la SCSNE, sur la base des demandes de l'observatoire, afin d'être accompagné par un AMO et des prestataires utiles au relevé des données, à leur traitement et primo-analyse.

